ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

MESSIEURS,

Le ſieur JABIN, animé de zèle envers les Auteurs des *Droits de l'Homme*, perſuadé qu'il manqueroit quelque choſe à la poſtérité, ſi le ſiècle préſent ne tranſmettoit aux ſiècles futurs, l'image des Fondateurs de la Liberté Françoiſe, a commencé cette

entreprise avec vingt-cinq mille livres, dans l'espérance que la vente au Public l'aideroit à l'avancer rapidement ; mais les contre-façons dans les Portraits, sur la vente desquels on compte le plus, l'ayant frustré de ses espérances, il desireroit en être dédommagé par la fourniture d'un Exemplaire à chacun des quatre-vingt-trois Départemens ; & que l'Assemblée-Législative prenant en considération l'état d'un père de famille, qui a occupé un grand nombre d'Artistes dans un temps où les Arts étoient suspendus, voulût bien donner des ordres au Suppliant de faire l'envoi d'un Exemplaire à chacun d'eux, pour être déposé en leurs achives, & lui Suppliant en être payé par la Caisse de l'Extraordinaire.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.